

## Politiques publiques et financements



La préservation des ressources naturelles constitue un enjeu majeur pour la France et l'Europe à plusieurs titres.

Le Grenelle Environnement a fixé des objectifs ambitieux en matière de gestion de l'eau consistant à assurer son bon état écologique d'ici 2015. Il a fait de la préservation de ces espaces une priorité et prévoit, d'ici 2015, **l'acquisition de 20 000 hectares de zones humides** par le Conservatoire du littoral et les Agences de l'eau ainsi que **la création du premier parc national de zones humides**.

### Un nouveau plan national "milieux humides" en 2014

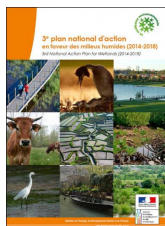
La deuxième Conférence environnementale pour la transition écologique s'est tenue les 20 et 21 septembre. Les mesures de la feuille de route 2013 sont issues des travaux préparatoires avec les parties prenantes et des débats menés au sein des cinq tables rondes. Le 3ème chantier prioritaire pour préserver et améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques est la poursuite des actions en faveur de la protection des zones humides avec le lancement d'un nouveau plan national d'actions en faveur des « milieux humides » en 2014.

***En savoir plus***

En matière de biodiversité, la France et l'Europe sont signataires de la **Convention pour la diversité biologique** (CDB 1992). Ils se sont engagés à stopper l'érosion de notre patrimoine naturel.

Un nombre important de plans et programmes ont vu le jour, certains ont des objectifs convergents, entre autre pour la préservation des zones humides.

## Une nouvelle dynamique en faveur des zones humides



Le troisième plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018) s'inscrit dans le prolongement du précédent plan et de son bilan positif. L'élaboration de ce plan a été demandée à l'issue de la conférence environnementale de septembre 2013.

***Lire la suite***

## Pour préserver la ressource en eau



Les agences de l'eau, dans le cadre des 10èmes programmes (2013-2018), apportent des aides financières aux collectivités locales, aux industriels, aux agriculteurs et aux associations qui mènent des actions de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques.

## **Pour stopper l'érosion de la biodiversité**

---



Dès 2004, la France marque sa volonté de faire entrer la biodiversité dans le champ de toutes les politiques publiques, en lançant sa stratégie nationale pour la biodiversité (SNB).

[Lire la suite](#)

## **Etat, établissements publics, collectivités et associations oeuvrent pour l'environnement et le développement durable**

---

Dans le cadre des contrats Etat-Régions et des politiques d'interventions des collectivités territoriales, la prise en compte de la dimension environnementale du développement durable assure notamment la gestion globale et équilibrée de la ressource en eau, des rivières et des milieux aquatiques, la prévention des risques naturels et la protection et valorisation de la biodiversité.

*En construction*

## **Quand la France et l'Europe s'engagent pour l'environnement**

---



Les ministères et l'Europe lancent régulièrement des appels à projets dans le cadre de leurs programmes en lien avec le développement des territoires et l'environnement :

- Certains programmes ont permis la mise en place d'actions de recherche.
- D'autres viennent en appui aux actions de gestion et de connaissance de ces milieux.

[Lire la suite](#)

[lire la suite](#)